



ACTION 2.3.1.3
Programme de réhabilitation thermique des logements privés- Dispositif non activé.

FEDER

Description de l'action dans le Programme Opérationnel

– Diagnostic énergétique et étude de faisabilité préalable à la décision dans le cadre de démarches collectives (cette action s'appuie sur les dispositifs régionaux en place qui doivent s'inscrire dans un service public régional de l'efficacité énergétique).

Investissements dans le cadre de démarches collectives (programmes de réhabilitation énergétique de copropriétés...).

Bénéficiaires

Dans l'attente des résultats de l'évaluation ex-ante sur les outils d'ingénierie financière

Nature des dépenses éligibles

Dans l'attente des résultats de l'évaluation ex-ante sur les outils d'ingénierie financière

Options de coûts simplifiés des fonds européens

NON

Critères d'éligibilité des projets

Dans l'attente des résultats de l'évaluation ex-ante sur les outils d'ingénierie financière

Critères de sélection des projets

Dans l'attente des résultats de l'évaluation ex-ante sur les outils d'ingénierie financière

➤ Taux applicables

Taux maximum d'aide publique Hors autofinancement pour un maître d'ouvrage public	Dispositif non activé
---	------------------------------

Taux maximum FEDER du coût total éligible	Dispositif non activé
--	------------------------------

Planchers d'aide (€)

Coût total indicatif	SANS OBJET
FEDER	SANS OBJET

Régimes d'aides applicables

- Toute base juridique pertinente notamment en Environnement et sur le financement à risque.
- Régime Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014.
- Systèmes d'aides notifiés de l'ADEME (Énergies renouvelables, Utilisation rationnelle de l'énergie...).
- Règlement (UE) n° 360/2012 du 25 avril 2012 relatif aux aides de minimis SIEG (Services d'Intérêt Économique Général).
- Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis.
- Systèmes d'aides notifiés de l'ADEME (Énergies renouvelables, Utilisation rationnelle de l'énergie...).

➤ Les cibles financières à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

○ Les cibles financières à atteindre sur l'action.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
231.3	1 327 180 €	2 322 820 €

○ Instruments financiers applicables

1	Subvention non remboursable	
2	Subvention remboursable	
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	X
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	

Modalités de dépôt des dossiers

Dans l'attente des résultats de l'évaluation ex-ante sur les outils d'ingénierie financière.

Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

Contact : Jean François DAUDET
jean-francois.daudet@nouvelle-aquitaine.fr